



## REGLEMENT DU JEU

### « Défis EpiqE Series saison 2 – Circuit du Trot : objectif Amérique »

#### **ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU**

Le PMU, Groupement d'Intérêt Economique immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° SIREN 775 671 258, ayant son siège social 2 rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris, organise un jeu intitulé « **Défis EpiqE Series saison 2 – Circuit du Trot : objectif Amérique** » (ci après « **le Jeu** »).

Ce jeu, se déroule du 17 novembre 2017 au 28 janvier 2018 inclus.

#### **ARTICLE 2 : ACCES AU JEU ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION**

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et titulaire d'un compte PMU.fr devenu confirmé au plus tard le 28 janvier 2018, à l'exclusion des salariés du PMU, et de toute personne participant directement ou indirectement à l'organisation de ce jeu.

La participation est strictement nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne physique (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet. Pour participer, il suffit de se connecter à l'adresse <https://www.defi-epiqe.fr>, accessible depuis un ordinateur, un téléphone mobile, ou une tablette

Le joueur pourra obtenir le remboursement des frais ainsi engagés sur la base d'une connexion de 5 mn au tarif local heures creuses. Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés – hors câble, satellite, fibre et ADSL – sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée par courrier à l'adresse du jeu. Le timbre correspondant sera également remboursé – au tarif lent – sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le PMU se réserve le droit d'annuler, de proroger l'animation, de modifier une, plusieurs ou la totalité des modalités de l'animation, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES DU JEU**

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu, il en accepte toutes les modalités sans aucune réserve, par sa participation.

Le jeu est décomposé en 6 défis avec une mécanique différente par défi du 17 novembre au 28 janvier 2018.

**Les 6 défis** seront proposés aux dates suivantes :

- Défi 1 : du 17/11 au 19/11/2017 inclus
- Défi 2 : du 08/12 au 10/12/2017 inclus
- Défi 3 : du 22/12 au 24/12/2017 inclus
- Défi 4 : du 29/12 au 31/12/2017 inclus
- Défi 5 : du 12/01/18 au 14/01/2018 inclus
- Défi 6 : du 26/01/18 au 28/01/2018 inclus

Les mécaniques détaillées de ces défis (conditions de participation / lots à gagner) seront révélés au plus tard 2 jours avant le début du défi.

Pour participer à un ou plusieurs de ces défis, vous devez :

- Vous inscrire sur la page <https://www.defi-epiqe.fr> en renseignant votre numéro client à 10 chiffres, votre adresse email et choisir un pseudo
- puis valider votre participation pour un ou plusieurs des 6 défis proposés sur cette même page <https://www.defi-epiqe.fr>

Pour chaque défi, il est possible de valider votre participation jusqu'à :

- o Défi 1 : jeudi 16 novembre 2017 à 23h59
- o Défi 2 : jeudi 07 décembre 2017 à 23h59
- o Défi 3 : jeudi 21 décembre 2017 à 23h59
- o Défi 4 : jeudi 28 décembre 2017 à 23h59
- o Défi 5 : jeudi 11 janvier 2018 à 23h59
- o Défi 6 : jeudi 25 janvier 2018 à 23h59

Vos paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la validation de votre participation (en cliquant sur "Je participe" au défi sur le site [www.defi-epiqe.fr](http://www.defi-epiqe.fr)). Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la notification de votre participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

- et remplir les conditions de participation spécifiques à chaque défi indiquées dans les mentions légales

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

#### **Comment suivre vos résultats ?**

Vous pourrez suivre sur le site internet [www.defi-epiqe.fr](http://www.defi-epiqe.fr) :

- votre progression dans les défis
- votre dotation potentielle pendant la durée des défis et le bonus gagné à la fin de chaque défi

Les résultats sont remontés à l'issue de chaque journée pendant la durée des défis EpiqE Series, à l'exception des week-end du 23/24 décembre (Défi 3) et du 30/31 décembre (Défi 4).

#### **ARTICLE 4 : DOTATIONS DU JEU**

Pour chaque défi :

- 10 000€ sont en jeu pour récompenser les meilleurs participants (soit 60 000€ pour l'ensemble de l'opération)
- Les autres participants recevront 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr hors e-Report+ et e-Tic3).

Les dotations détaillées seront précisées dans les mentions légales relatives à chacun des défis proposés pendant la période du Jeu, directement sur le site <https://www.defi-epiqe.fr>.

Il ne sera pas possible de demander l'échange des lots mis en jeu.

Les abondements seront versés sur les comptes pmu.fr sous 10 jours après la date de fin du jeu. Les gagnants en seront informés par mail dans un délai de 7 jours suivant la fin du jeu. Les abondements sont octroyés sur le compte pmu.fr des gagnants en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne.

Les personnes participantes avec un compte temporaire ne pourront percevoir leurs gains que s'ils valident définitivement leur compte (renvoi des pièces justificatives et saisie du code secret) au plus tard le dernier jour du défi sur lequel ils ont participé. Dans le cas inverse, les gains ne seront pas remis.

#### **ARTICLE 5 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données personnelles demandées dans le cadre du jeu feront l'objet d'un traitement informatisé.

Elles sont strictement destinées au PMU et ne seront ni cédées ni commercialisées à des organismes extérieurs au PMU à des fins promotionnelles.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant aux organisateurs : PMU – 2 Rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris

#### **ARTICLE 6 : DEPÔT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Le règlement des opérations, déposé en l'étude de Maître DESAGNEAUX-PAUTRAT, Huissier de Justice à Paris, est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

*PMU – Direction Marketing – Fidélisation*

**« Défis EpiqE Series saison 2 – Circuit du Trot : objectif Amérique »**

*2, rue du Professeur Florian Delbarre 75734 Paris cedex 15*

## ARTICLE 7 : RAPPEL DES MECANIKES DE JEU/MENTIONS LEGALES DES DEFIS TERMINEES

### Défi 1 – étape 8 : Nombre de points

#### Conditions :

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part au classement basé sur leur nombre de points à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques entre le 17 et le 19 novembre 2017 inclus :

- jouer sur au moins 12 courses différentes, (à l'exclusion des courses étrangères),
- dont au moins un pari engagé sur la course du Grand Prix de Bretagne du 19/11/17,
- et gagner au e-Simple et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-report+)

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 16 novembre 2017 à 23h59

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la validation de la participation (en cliquant sur "Je participe" au défi sur le site [www.defi-epiqe.fr](http://www.defi-epiqe.fr)). Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

**Le cumul des points se fera de la façon suivante** : un e-pari gagné, parmi la liste présentée ci-dessus = 1 point par course. Chaque gamme de pari peut rapporter 1 point par course, soit jusqu'à 5 points par course. Si deux e-paris d'une même gamme sont gagnés sur une seule et même course (Ex : Gains sur un Simple placé et sur un Simple Jackpot), alors seul un point sera gagné.

En cas d'égalité entre plusieurs participants ayant cumulé le même nombre de points, l'avantage sera donné, par ordre, au parieur ayant engagé le plus grand nombre de parise-Simple (Gagnant, Placé) et/ou e-Couple (Gagnant, Placé, Ordre) et/ou e-Trio (e-Trio, e-Trio Ordre) et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi puis au parieur ayant parié sur le plus grand nombre de courses puis au parieur ayant engagé le plus d'enjeux.

#### **Le jeu permettra de récompenser :**

- Pour le 1er parieur du classement : 3000€ d'abondements non retirables
- Pour le 2ème parieur du classement : 1500€ d'abondements non retirables
- Pour le 3ème parieur du classement : 900€ d'abondements non retirables
- Du 4ème au 10ème parieur du classement : 300€ d'abondements non retirables
- Du 11ème au 20ème parieur du classement : 100€ d'abondements non retirables
- Du 21ème au 50ème parieur du classement : 50€ d'abondements non retirables

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur [pmu.fr](http://pmu.fr) (hors e-Report+ et e-Tic3).

Ces dotations, octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne seront versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

## Défi 2 – étape 9 : Bounty Hippique vs l'expert

### **Conditions :**

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part au classement basé sur leur taux de gain à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques du 8 au 10 décembre 2017 inclus :

- Et jouer sur au moins 5 courses différentes par journée hippique (à l'exclusion des courses étrangères), au e-Simple et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-Report+)
- participer sur chaque journée hippique du 08 décembre, 09 décembre et 10 décembre 2017, dont au moins un pari joué sur le Grand Prix du Bourbonnais le 10 décembre 2017

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 7 décembre 2017 à 23h59

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la notification de la participation. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

Le défi : obtenir un taux de gain supérieur à celui de l'expert sur la période donnée.

### **Règle de calcul du Taux de Gain :**

Taux de gain = Montant des gains pour les paris concernés sur la période du jeu / Montant des mises engagées pour les paris concernés sur la période du jeu.

Attention, concernant le e-Simple JACKPOT :

- la part JACKPOT est exclue des enjeux
- seuls les gains obtenus en e-Simple sont pris en compte, avant application du multiplicateur

Exemple calcul taux de gain :

Gains en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 120€ / Enjeux en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 100€

Taux de Gain = 1,20

Score calculé à 2 décimales avec la règle de l'arrondi mathématique au centime.

Le jeu permettra de récompenser les gagnants qui se partageront 10 000 euros mis en jeu. Si une fois le partage effectué, le bonus à chacun des gagnants est inférieur à 2 euros, les gagnants recevront en supplément 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr hors e-Report+ et e-Tic3).

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr hors e-Report+ et e-Tic3).

Ces dotations, non retirables, seront octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne et versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

## Défi 3 – étape 10 et 11 : Classement sur le taux de gain

### **Conditions :**

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part au classement basé sur leur taux de gain à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques entre le 22 et 24 décembre 2017 inclus :

- jouer au e-Simple, et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-Report+) sur au moins 12 courses différentes (à l'exclusion des courses étrangères) sur les journées hippiques entre le 22 et 24 décembre 2017 inclus, dont au moins un pari engagé sur le Critérium Continental du 24 décembre 2017, et au moins un pari engagé sur le Prix Ténor de Baune du 24 décembre 2017.

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 21 décembre 2017 à 23h59

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la validation de la participation (en cliquant sur "Je participe" au défi sur le site [www.defi-epiqe.fr](http://www.defi-epiqe.fr)). Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

### **Règle de calcul du Taux de Gain :**

Taux de gain = Montant des gains pour les paris concernés sur la période du jeu / Montant des mises engagées pour les paris concernés sur la période du jeu

Attention, concernant le e-Simple JACKPOT :

- la part JACKPOT est exclue des enjeux

- seuls les gains obtenus en e-Simple sont pris en compte, avant application du multiplicateur

Exemple :

Gains en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 120€

Enjeux en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 100€

Taux de Gain = 1,20

Score calculé à 2 décimales avec la règle de l'arrondi mathématique au centime.

### **Le jeu permettra de récompenser :**

- Pour le 1er parieur du classement : 3000€ d'abondements non retirables
- Pour le 2ème parieur du classement : 1500€ d'abondements non retirables
- Pour le 3ème parieur du classement : 900€ d'abondements non retirables
- Du 4ème au 10ème parieur du classement : 300€ d'abondements non retirables
- Du 11ème au 20ème parieur du classement : 100€ d'abondements non retirables
- Du 21ème au 50ème parieur du classement : 50€ d'abondements non retirables

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur [pmu.fr](http://pmu.fr) (hors e-Report+ et e-Tic3).

Ces dotations, octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne seront versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

## Défi 4 – étape 12 : 1.30 de taux de gain

### **Conditions :**

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part à un partage de 10 000€ à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques du 29 au 31 décembre 2017 inclus :

- jouer au e-Simple, et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-Report+) sur au moins 12 courses différentes (à l'exclusion des courses étrangères) sur les journées hippiques entre le 29 au 31 décembre 2017 inclus, dont au moins un pari engagé sur le Grand Prix de Bourgogne du 31/12/17.
- accumuler un taux de gain à l'issue de l'opération supérieur ou égal à 1,30

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 28 décembre 2017 à 23h59

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la validation de la participation (en cliquant sur "Je participe" au défi sur le site [www.defi-epiqe.fr](http://www.defi-epiqe.fr)). Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

### **Règle de calcul du Taux de Gain :**

Taux de gain = Montant des gains pour les paris concernés sur la période du jeu / Montant des mises engagées pour les paris concernés sur la période du jeu

Attention, concernant le e-Simple JACKPOT :

- la part JACKPOT est exclue des enjeux
- seuls les gains obtenus en e-Simple sont pris en compte, avant application du multiplicateur

Exemple :

Gains en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 120€

Enjeux en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 100€

Taux de Gain = 1,20

Score calculé à 2 décimales avec la règle de l'arrondi mathématique au centime.

### **Le jeu permettra de récompenser :**

Le jeu permettra de récompenser les parieurs ayant rempli les conditions et obtenu un taux de gain supérieur ou égal à 1,30, par un partage de 10 000€ en abondement non retirable. Si une fois le partage effectué, le bonus à chacun des gagnants est inférieur à 2 euros, les gagnants recevront en supplément de 2€ versés sur leur compte PMU.fr.

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur [pmu.fr](http://pmu.fr) hors e-Report+ et e-Tic3).

Ces dotations, octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne seront versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

## Défi 5 – étape 13 : vs l'expert

### **Conditions :**

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part au classement basé sur leur taux de gain à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques du 12 au 14 janvier 2018 inclus :

- Et jouer sur au moins 5 courses différentes par journée hippique (à l'exclusion des courses étrangères), au e-Simple et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-Report+)
- participer sur chaque journée hippique du 12 janvier, 13 janvier et 14 janvier 2018, dont au moins un pari joué sur le Grand Prix de Belgique le 14 janvier 2018.

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 11 janvier 2018 à 23h59

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la notification de la participation. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

Le défi : obtenir un taux de gain supérieur à celui de l'expert sur la période donnée.

### **Règle de calcul du Taux de Gain :**

Taux de gain = Montant des gains pour les paris concernés sur la période du jeu / Montant des mises engagées pour les paris concernés sur la période du jeu.

Attention, concernant le e-Simple JACKPOT :

- la part JACKPOT est exclue des enjeux
- seuls les gains obtenus en e-Simple sont pris en compte, avant application du multiplicateur

Exemple calcul taux de gain :

Gains en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 120€

Enjeux en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 100€

Taux de Gain = 1,20

Score calculé à 2 décimales avec la règle de l'arrondi mathématique au centime.

### **Le jeu permettra de récompenser :**

Le jeu permettra de récompenser les gagnants qui se partageront 10 000 euros mis en jeu (à l'exception du parieur qui aura obtenu le meilleur taux de gain). Si une fois le partage effectué, le bonus à chacun des gagnants est inférieur à 2 euros, les gagnants recevront en supplément 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr hors e-Report+ et e-Tic3).

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr hors e-Report+ et e-Tic3).

Le parieur ayant obtenu le meilleur taux de gain remportera un chèque voyage d'une valeur de 4000€, pour une destination de son choix aux Etats-Unis.



Ces dotations, non retirables, seront octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne et versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

## Défi 6 – étape 14 : quitte ou double

### Conditions :

Offre valable une seule fois par détenteur de compte PMU.fr, sur les e-paris hippiques non annulés et/ou non remboursés, et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette).

S'ils ont préalablement validé leur participation à l'opération, les participants prendront part au classement basé sur leur taux de gain à condition de remplir ces conditions cumulatives sur les journées hippiques du 26 au 28 janvier 2018 inclus :

- jouer au e-Simple, et/ou e-Couplé et/ou e-Trio et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi (hors e-report+) sur au moins 12 courses différentes (à l'exclusion des courses étrangères) sur les journées hippiques entre le 26 et 28 janvier 2018 inclus, dont au moins un pari engagé sur le Grand Prix d'Amérique du 28/01/18.

**Date limite de validation de la participation** : jeudi 25 janvier 2018 à 23h59.

Les paris ne seront pris en compte qu'à partir du jour de la validation de la participation. Il n'y a pas de rétroactivité possible. Ainsi, les paris enregistrés la veille de la validation de la participation au défi ne seront pas pris en compte, même si ces derniers sont passés pendant la durée du défi. Il en va de même pour les paris pris sur les périodes des précédents défis EpiqE Series.

Il est précisé que toute notion "calendaire" et/ou "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France métropolitaine.

### Règle de calcul du Taux de Gain :

Taux de gain = Montant des gains pour les paris concernés sur la période du jeu / Montant des mises engagées pour les paris concernés sur la période du jeu

Attention, concernant le e-Simple JACKPOT :

- la part JACKPOT est exclue des enjeux
- seuls les gains obtenus en e-Simple sont pris en compte, avant application du multiplicateur

Exemple :

Gains en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 120€

Enjeux en e-Simple, e-Couple, e-Trio, e-2sur4, e-Multi et e-Mini Multi = 100€

Taux de Gain = 1,20

Score calculé à 2 décimales avec la règle de l'arrondi mathématique au centime.

**Et si leur(s) pari(s) e-Simple Gagnant engagé(s) sur le Prix d'Amérique le 28/01/18 s'avère(nt) gagnant(s), leur taux de gains sera multiplié par 2.**

En cas d'égalité entre plusieurs participants ayant réalisé le même taux de gain, l'avantage sera donné, par ordre, au parieur ayant engagé le plus grand nombre de paris e-Simple (Gagnant, Placé) et/ou e-Couple (Gagnant, Placé, Ordre) et/ou e-Trio (e-Trio, e-Trio Ordre) et/ou e-2sur4 et/ou e-Multi et/ou e-Mini Multi puis au parieur ayant parié sur le plus grand nombre de courses puis au parieur ayant engagé le plus d'enjeux.

### Le jeu permettra de récompenser :

- Pour le 1er parieur du classement : 3000€ d'abondements non retirables
- Pour le 2ème parieur du classement : 1500€ d'abondements non retirables
- Pour le 3ème parieur du classement : 900€ d'abondements non retirables

- Du 4ème au 10ème parieur du classement : 300€ d'abondements non retirables
- Du 11ème au 20ème parieur du classement : 100€ d'abondements non retirables
- Du 21ème au 50ème parieur du classement : 50€ d'abondements non retirables

Pour les autres parieurs du classement : 2€ en pari offert (non fractionnables) versé sur leur compte PMU.fr (valables deux semaines à partir de la réception de ce dernier, et uniquement pour engager de nouveaux paris hippiques sur pmu.fr (hors e-Report+ et e-Tic3).

Ces dotations, octroyées en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne seront versées dans un délai de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.